



Amiens, le 6 juillet 2017

## Communiqué de presse

### **Point sur le dispositif estival de sécurité et de secours sur la côte picarde**

Comme chaque année, l'afflux des touristes et des résidents secondaires sur la côte picarde nécessite une mobilisation accrue des services de l'État (la population de l'arrondissement d'Abbeville passe de 150 000 à environ 350 000 habitants).

Un dispositif estival de sécurité et de secours est donc mis en place jusqu'au premier week-end de septembre 2017.

#### **Mobilisation de la Gendarmerie départementale**

Les effectifs de la Gendarmerie départementale sont renforcés, notamment par l'activation d'un poste saisonnier à Fort-Mahon et d'un poste équestre en charge plus particulièrement du massif dunaire. En outre, trois détachements de surveillance et d'intervention opèrent en juillet et août sur les communes du littoral. La Brigade de prévention de la délinquance juvénile et la cellule de lutte contre le travail illégal et frauduleux assureront également une présence et des vérifications sur le littoral.

Cela représente un renfort de 32 gendarmes qui sont chargés de prévenir toute forme de délinquance sur la voie publique et effectuent des patrouilles terrestres, cyclistes, équestres et routières sur les communes de Fort-Mahon, Quend, Le Crotoy et Cayeux-sur-Mer dans le prolongement de l'action des brigades de Rue, Saint-Valery-sur-Somme et Ault, avec une capacité d'intervention lors des manifestations planifiées sur Mers les Bains.

#### **Renforts militaires dans le cadre de l'opération « Sentinelle »**

Face à une menace terroriste élevée, l'engagement de militaires, en appui des policiers et des gendarmes, permet de démultiplier l'action des forces de sécurité, de manière visible et efficace sur tous les lieux de rassemblement importants au cours de l'été.

Une section de 30 militaires est déployée dans le département, affectée à la zone d'Abbeville et du littoral picard.

Ils opéreront sous forme de patrouilles mixtes avec des fonctionnaires de la police nationale ou de la gendarmerie nationale. Ils seront notamment mobilisés à l'occasion des nombreuses manifestations festives organisées sur la côte et à Abbeville (feux d'artifice du 14 juillet, fête de la mer,...).

### **Mobilisation de la sécurité civile (SNSM et SDIS 80)**

La sécurité des estivants sur les plages est assurée, sous la responsabilité des maires des communes du littoral, par 54 sauveteurs de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM).

En dehors des zones de baignade, les Sapeurs-pompiers de Fort-Mahon, du Crotoy, Saint-Valery-sur-Somme, Cayeux-sur-Mer et Mers-les-Bains assurent les secours en mer sur les 67 km de la côte picarde.

Par ailleurs, les sapeurs-pompiers renforcent la couverture du secteur Fort-Mahon et Quend-Plage en mettant en place une garde journalière au centre de Fort-Mahon.

### **Baies de Somme et d'Authie**

Les baies de Somme et d'Authie sont des milieux naturels comportant de nombreux risques : vent, enlèvement, noyade ou blessures en raison du phénomène des marées.

Pour assurer la sécurité des nombreux estivants et professionnels présents dans ce milieu, des vols préventifs sont assurés par un hélicoptère de la gendarmerie les jours ayant un fort coefficient de marée afin de prévenir les risques d'encerclement ou d'ensablement lors de la remontée des marées.

Par ailleurs, le préfet a fait diffuser et afficher par les communes un rappel de ces dangers accompagné des consignes de sécurité à respecter.

### **Vigilance sur les routes de la Somme à l'occasion des départs en vacances**

Période de très forte circulation, les mois d'été sont traditionnellement les plus meurtriers de l'année sur les routes. Ils se caractérisent par des flux plus importants de circulation, par la présence plus soutenue d'usagers vulnérables tels que les cyclistes et les motocyclistes et par le relâchement de la vigilance des usagers.

Depuis le début de l'année 21 personnes ont trouvé la mort sur les routes du département, endeuillant autant de familles.

Du 1<sup>er</sup> au 7 juillet, une semaine de la sécurité routière est organisée dans la Somme pour sensibiliser les usagers de la route et leur rappeler les bons gestes à avoir.

Des contrôles spécifiques seront mis en place dans tout le département de la Somme dans le cadre du plan de contrôle routier estival.

Les contrôles porteront essentiellement sur l'alcoolémie au volant et sur les vitesses (les radars mobiles de nouvelle génération seront largement utilisés). Les comportements incompatibles avec une conduite responsable seront aussi ciblés (téléphone au volant, port de la ceinture de sécurité etc).

Enfin, les contrôles porteront également sur les deux-roues motorisés, particulièrement exposés en cette période.

### **Label Qualinat des guides intervenant sur le littoral**

Afin d'améliorer la qualité et de professionnaliser le service rendu aux usagers, le label « Qualinat » (délivré sous le contrôle du ministère en charge du tourisme) a été mis en place au profit des guides natures organisant des sorties et randonnées sur le littoral. Ce label garantit le respect d'une charte sur les prestations de communication, d'accueil, de réservation, de savoir-faire et de savoir-être du guidage. Les guides labellisés ont également été formés avec le SDIS pour une meilleure coordination des secours.

Sur les 80 guides intervenant sur le littoral, 26 sont labellisés.

### **Opération tranquillité absences**

Vous vous absentez de votre domicile cet été et vous craignez un cambriolage ? Avant de partir en vacances, pensez à signaler votre départ à la police ou à la gendarmerie dans le cadre de l'opération tranquillité absences.

Les services de police ou de gendarmerie peuvent surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. En cas d'anomalie (tentative d'effractions ou effractions), vous êtes prévenu (directement ou par une personne de confiance) afin de pouvoir agir au plus vite et de limiter le préjudice subi.

Pour bénéficier de ce service, vous devez passer : soit par le commissariat ou par la brigade de gendarmerie la plus proche de votre domicile muni du formulaire Opération Tranquillité Vacances (OTV) :

[http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire\\_otv.pdf](http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf)

(complété notamment par vos nom, adresse, période d'absence, type et caractéristique du domicile et personne à aviser en cas d'anomalie) ;

### **Vague de chaleur : recommandations pour la population**

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région. Ne pas oublier que :

- La chaleur fatigue toujours
- Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur
- La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer avant les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

Il convient de fermer les volets de son habitation le jour et d'aérer celle-ci la nuit pour en rafraîchir l'intérieur.

Il faut s'hydrater régulièrement tout au long de la journée.

La plateforme téléphonique « Canicule info service » est activée du 1<sup>er</sup> juin au 31 août, elle est accessible au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures).

Plus d'informations sur : <http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes.html>